



A qui est destiné le DDRM ?

Le DDRM établi par le préfet est destiné aux:

- Collectivités départementales, leurs services instructeurs et de planifications :
- Pour la réalisation de leurs DICRIM, PCS et la prise en compte des risques dans leurs documents d'urbanismes (PLU, PLUi, SCOT...).
- Secteurs et acteurs privés (entreprises, bureaux d'études et bailleurs) :
- Pour apporter la connaissance aux professionnels (du bâtiment, de l'immobilier, les notaires et géomètres) de l'existence des risques et aussi du cadre réglementaire.
- Citoyens :
- Pour développer la culture du risque, informer et savoir traiter l'information préventive, informer les mesures de sécurités individuelles.

S'Informer sur les mesures

Prévenir

- Pour les personnes, les biens et l'environnement à partir :
 - D'études existantes et de connaissances locales.
 - Des éventuels Plans de Prévention des Risques (Inondation, Littoral, Technologiques et Minier).
 - De la consultation du DDRM en mairie et à la préfecture.
 - D'Information des Aquéreur et des Locataires (IAL).
- Leur but est de L' information sur l'existence d'un risque et sur les mesures à prendre pour s'en protéger.

L'information préventive au niveau communal



Réduire

Le DICRIM informe à l'échelle locale les citoyens sur les risques majeurs qui existent dans leur commune (R.125-11 du CE), il présente : les connaissances sur les risques, les mesures de sauvegardes et d'affichages prises par la commune.

Adopter les bonnes consignes de sécurité en cas d'inondation!

AVANT

- Consultez les prévisions météorologiques
- Coupez le gaz et l'électricité
- Informez-vous sur les moyens d'alerte
- Assurez-vous de capter l'une des stations de Radio France. Attention! Radio à piles!
- Ne fermez pas vos volets roulants
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Fermez les portes et les fenêtres

PENDANT

- Montez à l'étage avec votre KIT D'URGENCE
- Ecoutez la radio
- Ne téléphonez pas (sauf urgence vitale)
- A pied ou en voiture, ne vous aventurez pas dans un environnement que vous pensez connaître car il devient très dangereux inondé!

APRÈS

- Faites l'inventaire des dégâts avec photos
- N'utilisez pas l'eau du robinet
- Ne rétablissez pas l'électricité
- Contactez votre assureur
- Ne fumez pas car des produits inflammables ont pu se déverser

KIT D'URGENCE

Sifflet, lampe torche (avec piles recharge), 2 bouteilles d'eau, aliments, trousse de premiers secours, photocopies des papiers administratifs, argent liquide, radio à piles, vêtements chauds et couvertures, photocopies des contrats d'assurance, appareil photo, téléphone portable, médicaments spécifiques.

OÙ S'INFORMER?

Pour en savoir plus sur le risque inondation, consultez le risque inondation www.georisques.gouv.fr/articles/le-risque-inondation
 La cartographie du risque inondation www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives
 le site de Météo France vigilance.meteofrance.com
 le site de Vigicrues www.vigicrues.gouv.fr
 le site dédié aux inondations de l'EPTB de la Sèvre Nantaise inondations.sevre-nantaise.com

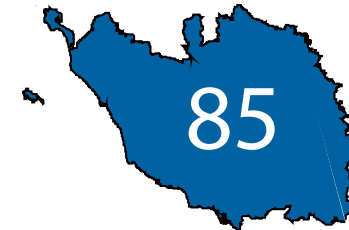
SITE DES SERVICES DE L'ETAT ET CONTACTS

- Site Internet**
<http://www.vendee.gouv.fr/dossier-departemental-sur-les-risques-majeurs-ddrm-r920.html>
- Adresse postale**
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Vendée
Service Eau, Risques et Nature / Unité Risques et Gestion de Crise
19 rue Montesquieu - BP 60827
85021 La Roche-sur-Yon - Cedex
tel : 02 51 44 33 11

Dossier Départemental des Risques Majeurs en Vendée

DDRM

S'informer sur les risques majeurs pour votre sécurité et celle de vos biens



DDRM ?

Apports et contenu du DDRM

En cas d'inondation ?

Où s'informer ?



Risques naturels



Risques technologiques

QU'EST-CE QUE LE DDRM ?

Le DDRM établi par le préfet, par obligation réglementaire de l'article **R.125-11 du Code de l'Environnement**, est un document décrivant, à l'échelle départementale, les risques majeurs (naturels et technologiques) existants, leurs conséquences prévisibles sur les personnes, les biens et l'environnement, et les mesures de préventions et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

3 objectifs :

- informer sur les risques
- responsabiliser chaque citoyen
- réduire notre vulnérabilité

Informé

En application de l'article L.125-2 du code de l'environnement.

Le DDRM de la Vendée présente :

L'ensemble des risques identifiés dans chaque commune du département.

Nom de la commune	Code Insee	Risques												
		Risques littoraux	Risques inondations	Risques mouvements de terrain	Risques incendies	Risques sismiques	Risques feu de forêt	Risques technologiques	Risques industriels	Risques nucléaires	Risques radon	Risques météorologiques	Risques agricoles	
Les Achards	85130		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
L'Île-d'Yeu	85001	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
L'Aiguillon-sur-Mer	85002		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Assay	85003		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Angles	85004	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Assigny	85005	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Agrenon	85006		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Aubigny-les-Clouzeaux	85430		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Auchay-sur-Vendée	85200		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Avallée	85010		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Bardou	85011	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
La Barre-de-Monts	85012	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Baogez-en-Pailles	85013		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Baogez-en-Paradis	85014		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Beaufou	85015		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Beaufou-sous-la-Roche	85016		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Beauspair	85017		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Beausur-sur-Mer	85018	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Bellefleur	85170		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Beuzé	85020		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Le Bernard	85022		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Le Bernardière	85021		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Bessay	85023		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Bols-de-Castel	85024	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
La Boissière-de-Montaigu	85025		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
La Boissière-des-Landes	85026		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Tableau récapitulatif des risques par commune extrait du DDRM 85 -2019
l'intégralité du tableau à consulter : p14 -23

APPORTS ET CONTENU DU DDRM 85 : QUELS SONT LES RISQUES EN VENDEE ?

DDRM

Risque littoral

La Vendée est principalement concernée par 3 types de risques littoraux :
L'érosion des côtes, la submersion marine et le Tsunami.



Pour plus d'informations, consulter les sites ci-dessous.
→ www.georisques.gouv.fr/dossiers/inondations/submersion_marine
→ vigilance.meteofrance.com

Risque inondation

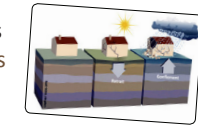
La Vendée est concernée par 6 types de risques d'inondation :
Les inondations de plaine, les inondations par remontée de la nappe phréatique, les crues rapides de rivières, le ruissellement pluvial, les inondations par submersion marine et les inondations par rupture de barrage.



Pour en savoir plus, consulter les liens ci-dessous.
→ www.georisques.gouv.fr/articles/le-risque-inondation
→ vigilance.meteofrance.com

Risque mouvement de terrain

La Vendée est concernée principalement par 5 types de mouvement de terrain : Le retrait-gonflement des argiles, le glissement de terrain, l'effondrement de cavités souterraines, la chute de blocs et les coulées boueuses et torrentielles.



Pour plus d'informations, consulter les liens ci-dessous.
→ www.georisques.gouv.fr/dossiers/mouvements-de-terrain
→ www.georisques.gouv.fr/dossiers/mouvements-de-terrain/donnees
→ www.georisques.gouv.fr/dossiers/argiles/donnees

Risque sismique

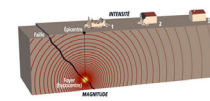
Toutes les communes du département sont classées en aléa sismique modéré (zone 3).

Pour plus d'informations, au risque sismique consulter les liens ci-dessous.

→ www.georisques.gouv.fr/dossiers/seisme
→ <http://www.planseisme.fr>
→ www.franceseisme.fr

Risque feu de forêt

Dans le département 31 communes sont concernées par le risque feu de forêt. Pour plus d'informations, consulter le lien ci-dessous



→ <http://www.sdis85.com>

Risque météorologique

La Vendée est concernée dans son ensemble par les risques météorologiques.

Pour plus d'informations, consulter les liens suivants.
→ www.georisques.gouv.fr/articles/le-risque-tempete
→ www.meteofrance.fr

Risque radon

Le département dans son ensemble est exposé au risque radon (gaz radioactif d'origine naturelle des sols) pour plus d'informations, consulter les liens ci-dessous.

→ www.ecologique-solidaire.gouv.fr/radioprotection#e2
→ www.asn.fr
→ www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/connaissiez-vous-le-risque-radon

Risque industriel

Le département de la Vendée compte 6 établissements SEVESO : 3 de niveau « seuil haut » et 3 de niveau « seuil bas » et des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Pour plus d'informations, les liens ci-dessous.
→ www.georisques.gouv.fr/articles/le-risque-industriel
→ www.aria.developpement-durable.gouv.fr/

Risque rupture de barrage

13 barrages de classe A et B avec enjeux humains sont concernés par le risque de rupture de barrage en Vendée pour plus d'informations, consulter le lien ci-dessous.

→ www.georisques.gouv.fr/articles/le-risque-de-rupture-de-barrag

Risque transport de matières dangereuses

Deux types de risques transport de matières dangereuses se présentent en Vendée : le transport par route, voir ferrée ou navigable et le transport par canalisation.

Pour plus d'information consulter les liens ci-dessous.
→ www.georisques.gouv.fr/articles/le-risque-de-transport-de-matieres-dangereuses
→ www.seton.fr/signalisation-transport-marchandises-adr.html

Risque minier

Le département de la Vendée ne figure pas parmi les grands districts miniers, mais il comporte plusieurs sites. Pour plus d'information consulter les liens ci-dessous.

→ www.georisques.gouv.fr/dossiers/cavites-souterraines/donnees

Risque radiologique

La Vendée présente un risque radiologique par exploitation : pour des entreprises qui exploitent une Installation Nucléaire de Base sur la commune de Pouzauges. Pour plus d'information consulter le site suivant

→ www.asn.fr

DDRM

Consultable sur le site des services de l'État (www.vendee.gouv.fr), dans les locaux de la préfecture et des mairies de chaque commune.